

Création de principales structures de leadership: Considérations relatives au choix d'un chef d'équipe de changement et d'un coresponsable

Les équipes de changement peuvent être structurées de manière à inclure un chef d'équipe et un coresponsable dont les responsabilités comprennent la planification et la gestion de l'équipe tout au long du parcours de mise en œuvre des lignes directrices avec les membres d'une équipe de changement. Vous trouverez ci-dessous des considérations pour la sélection du chef et du coresponsable de l'équipe de changement :



- Ils possèdent les connaissances, les compétences, le jugement, l'engagement et la motivation nécessaires pour soutenir la mise en œuvre des lignes directrices sur les pratiques exemplaires (LDPE) et conduire le changement.
- Ils comprennent et adoptent la science de la mise en œuvre dans un cadre fondé sur des données probantes.
- Ils communiquent efficacement et ont la capacité de diriger, d'impliquer, de motiver et de soutenir les équipes et les intervenants.
- Ils ont les compétences de pensée critique nécessaires pour lier la mise en œuvre des LDPE avec les plans stratégiques existants et les plans d'amélioration de la qualité ou PAQ.

Responsabilités supplémentaires pour un chef d'équipe de changement et un coresponsable :

- Déléguer et suivre les activités relatives aux LDPE avec d'autres membres de l'équipe de changement dans les délais prévus
- Soutenir la direction des réunions d'équipe et des activités liées aux LDPE
- Créer et maintenir une culture fondée sur des données probantes par les moyens suivants :
 - Intégrer les pratiques exemplaires dans le flux de travail, les routines et les rôles existants dans l'ensemble de l'organisation
 - Partager les travaux relatifs aux LDPE avec le personnel et les autres intervenants (par exemple, par la formation, les infolettres, les tableaux d'affichage ou les médias sociaux).
 - Encourager et former le personnel à devenir des champions dans des domaines spécifiques tels que le recrutement, le développement des capacités et le maintien en poste.
 - Développer un plan de durabilité
- Élaborer des présentations destinées à des groupes plus ou moins nombreux lors de conférences locales/régionales, de webinaires et aux principaux intervenants, en fonction des occasions qui se présentent
- Continuer de travailler à la mise en œuvre des LDPE tout en surmontant les priorités et les

SOURCE : Une version précédente de ce document a été élaborée en partenariat avec deux Organisations vedette des pratiques exemplaires® de l'AllAO axées sur les pratiques exemplaires en matière de soins de longue durée – CAMA Woodlands et la municipalité régionale de Halton.